

MARCHE DE L'ENTREPRISE :

- Tonnages et évolution en valeur sur le mois de mars 2023 et cumuls par activité.
- Evolution des volumes des différents marchés par rapport aux objectifs.
- Situation et évolution des différents marchés GMS et RHD.

La direction répond qu'au global, les ventes du mois de mars 2023 pour la GMS France affichent un volume de -8.1% (-8.3% pour la marque FM), soit en cumul de -3.7% (-4.7% pour la marque FM).

MATIÈRES PREMIÈRES :

- Évolution des cours pour la Charcuterie et le Traiteur.
- Évolution des cours des emballages et matières premières.
- Impacts de ces cours sur l'économie de l'entreprise.

Le cours du porc est toujours haut. Le cours de la volaille est également haut pour la France et en baisse en Italie. Il n'y a pas de problème sur les emballages et le carton, on constate même une baisse des prix.

APPELS D'OFFRES :

- Point sur les différents appels d'offres en cours et/ou à venir

La direction répond que ce n'est pas la période des appels d'offres.

Sont en cours, les appels d'offres qui ont pris du retard en fin d'année dernière :

o Appel d'offres poisson à l'andalouse chez Carrefour (50T) : test sensoriel organisé par le client cette semaine

o Appel d'offres surimi U (2000T fabriquées actuellement) où la direction fait face à une demande de modification packaging (passage boîte plastique à boîte carton). Attente retour faisabilité technique liée à la capacité de la ligne.

CFIA 2023 DE RENNES :

- le chef de projet industrie a annoncé pouvoir réduire la consommation d'énergie de 30 % d'ici à 2030. Quels sont les moyens pour y parvenir ?

Déploiement des projets de photovoltaïques, projets de récupération de chaleur sur les sites déjà déployés et ceux à venir TLM et SIC, programmes de performance énergétique et sobriété sur tous les sites.

- Y a-t-il un plan d'action pour réduire la consommation d'eau ? si oui, nous vous demandons de nous le présenter.

La direction a plusieurs projets en réflexion sur la réduction de la consommation d'eau : programmes d'optimisation sur les nettoyages sur tous les sites, réutilisation des eaux de station (besoin de faire évoluer la réglementation), stockage eau de pluie, nouvelles tours aéroréfrigérantes Adiabatiques utilisant moins d'eau, utilisation de l'eau du puit de la gare...

Tous ces projets sont à l'étude et une présentation sera faite dans quelques mois.

NITRITES :

-Suite à l'annonce du plan d'action destiné à réduire l'utilisation des nitrites dans la charcuterie, la direction va-t-elle revoir sa stratégie sur le sujet ?

La direction répond qu'elle est très en avance sur la Loi, tous les jambons sont en dessous du taux de nitrite recommandé. La gamme CSN est maintenue.

MOUILLERON :

Point sur les travaux :

- Mise en place du 3^e robot de palettisation,

La direction répond que la mise en place du 3^e robot a été réalisée, son fonctionnement est identique aux autres robots.

- Installation de la ligne de suremballage

L'implantation de la ligne est terminée. Quelques actions fonctionnelles sont en cours de planification. Les formations sont planifiées.

- Démarrage de la ligne complète

Conformément au planning, les 1^{ères} barquettes ont été produites en S14. La direction poursuit, dans les mois à venir, les actions pour démarrer en septembre.

TRANSFERT D'ACTIVITE DE CCP VERS UES :

-Malgré nos multiples relances concernant notre demande de se voir remettre les éléments économiques et financiers qui justifient votre décision à propos du site de CCP, vous vous obstinez à nous les dissimuler et, ainsi, entraver le fonctionnement du CSE. De ce fait, les élus CGT au CSE réitèrent leur demande de remise de ces éléments, indispensable pour motiver leur avis, conformément à la loi.

La direction répond que le livre 2 avec les éléments économiques a été remis aux élus CSE en séance lors du CSE du 12/04/23.

LOGISTIQUE :

- Où en est la négociation avec les clients sur les pénalités logistique ?

Le sujet suit son cours.

Prime de non-accident :

- Au dernier CSE, les élus vous ont alerté sur les modalités d'attribution de la prime de non-accident. Le président du CSE s'était engagé à reprendre le sujet avec la directrice de la logistique. Qu'en est-il ?

La réponse a été apportée au dernier CSE. Cette prime concerne les salariés Fleury Michon (18 en 2022). Les sous-traitants ne sont pas concernés. Il peut arriver que des chauffeurs en sous-traitance utilisent les remorques FM, mais il n'y a pas eu d'alertes de casse occasionnée par les sous-traitants.

TLM :

- Confirmez-vous votre intention d'ouvrir la production le jeudi 18 mai ? Si oui, qu'est ce qui justifie cette décision ?

La direction confirme l'ouverture de l'usine le jeudi 18 mai. Cela doit permettre de répondre aux commandes clients.

- Que comptez-vous mettre en place pour répondre à la demande des salariés de ne pas faire des semaines de 6 jours et réduire le nombre de samedi travaillés.

La direction applique les accords collectifs. Elle combine recrutements et suivi de la remontée des compteurs individuels.

AC 2 :

-Projet de dépose automatique ligne de cuisson 3 :

Les élus CGT demandent la suspension du projet dans le respect de la procédure d'information/consultation du CSE conformément à l'article L2312-8 du code du travail, repris dans l'accord SRS de l'UES Vendée.

La réponse a déjà été apportée à la réunion RP des AC

La CGT a rappelé que le CSE était la seule instance qui pouvait être informée et consultée conformément au code du travail.

- Point sur le chantier toiture maintenance.

La réponse a déjà été apportée à la réunion RP des AC.

-MONTIFAUT JAMBON :

-la direction du site a modifié les organisations de travail du moulage en shuntant la procédure d'information/consultation du CSE prévue par l'article L2312-8 du code du travail et contre l'avis des salariés concernés. Cette organisation n'étant pas sans conséquences sur la santé et les conditions de travail des salariés concernés, nous vous demandons de suspendre ce projet et lancer la procédure d'information/consultation du CSE.

La direction dit que ce projet d'harmonisation des horaires d'embauche, qui ne concerne que MTJ, a fait l'objet de plusieurs présentations en réunions des RP, et notamment une information-consultation lors du dernier RP du 3 avril. Par ailleurs, ce projet peut entraîner des ajustements des horaires d'embauche, mais pas de modifications d'organisation de travail.

La CGT a rappelé que le CSE était la seule instance qui pouvait être informée et consultée conformément au code du travail.

MUTATIONS :

- Point sur les mutations UES sur le dernier trimestre et à venir, par site.

3 salariés en inter-saisonnalité étaient présents sur le site de MLN au 1er trimestre 2023. Ces 3 salariés seront sur le site de TLM en T2 et jusqu'au mois de septembre.

1 manager de TLM intervient actuellement à MLN dans le cadre d'un remplacement. Il retournera à TLM à compter du 17/04.

EFFECTIFS :

-La CGT demande quel est le nombre de salariés toujours présents dans les effectifs, mais ne travaillant plus du fait de leur prise de CET, congés avant leur départ à la retraite. Détail par site.

La direction répond que cela a déjà été apporté à un précédent CSE

- Point sur les effectifs par site, intérimaires, CDI, CDD et saisonniers.

	CDI	CDD	Intérimaires
Fleury Michon SA	182 (-2)	6 (+1)	1 (=)
Chantonay Charcuterie	246 (-1)	30 (=)	13 (+3)
Montifaut Jambon	427 (-4)	29 (+8)	14 (+7)
Aides Culinaires	136 (+1)	13 (+3)	1 (-2)
Mouilleron	365 (-3)	29 (-4)	19 (+11)
TLM	285 (=)	54 (+14)	8 (-2)
Montifaut Traiteur	79 (=)	6 (+1)	0 (-7)
Logistique	225 (=)	10 (=)	7 (-2)
Pouzauges Adm Cial	383 (+6)	25 (=)	1 (=)
Fleury Michon LS	2146 (-1)	196 (+22)	63 (+8)
F M - UES Vendée	2328 (-3)	202 (+3)	64 (+8)

Entre parenthèse, évolution par rapport au mois précédent.

L'érosion des emplois perdue.

-Détail des départs sur le mois de mars :

	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Démission	2				3	5
Retraite		1			3	4
Licenciement					1	1
Rupture Conv.	1				1	2
TOTAL	3	1	0	0	8	12

- La CGT demande que chaque départ CDI soit remplacé par un nouvel emploi CDI.

Réponse déjà apportée au CSE de février.

-Nous vous demandons de nous présenter la liste des postes disponibles en Vendée, communiquée aux salariés de Plélan. Détail par site.

La direction dit afficher chaque semaine aux salariés de CCP l'ensemble de postes à pourvoir sur le Groupe, notamment ceux de l'UES communiqués chaque mois aux élus CSE UES.

-Taux de précarité par site et sur l'UES.

<u>Au 26 mars 2023</u>	Taux de précarité %
Aides Culinaires	10.15
Montifaut Jambon	8.43
Chantonay Charcuterie	13.19
Mouilleron	10.05

Montifaut Traiteur	9.21
TLM	17.30
Logistique	8.86
Pouzauges Adm Cial	6.37
SA	3.76
TOTAL	9.89

- Prévisions de recrutements sur les mois à venir.

Au 11 avril 2023, 73 besoins non pérenne ont été exprimés en production et 19 hors production (dont 7 postes pérennes en maintenance).

-Taux d'absentéisme pour la catégorie ouvrier/employés par site.

-Taux d'absentéisme pour la catégorie Tam/cadre par site.

-Quel plan d'action avez-vous mis en place pour réduire à l'absentéisme ?

Sur mars, le taux d'absentéisme UES est de 7.95 %

La CGT a alerté la Direction sur le taux d'absentéisme très élevé sur des sites pour certaines CSP. La Direction ne répond pas sur les actions qu'elle compte mettre en place pour diminuer le taux d'absentéisme.

- Nombre de CDI faits sur le mois. Détail par établissement et par CSP.

Sur mars 2023, 13 départs CDI et 10 entrées CDI.

- Quels sont les sites qui rencontrent des difficultés de recrutement ? Détail par site des postes concernés ?

- Quels sont les postes non pourvus à date ? Détail par site.

Au 7 avril 2023, 33 postes ne sont toujours pas pourvus sur l'ensemble des sites UES.

- Point sur la cooptation. Détail par site.

Pas de candidat recruté par la cooptation en mars.

ÉTAT DES COMPTEURS :

- Combien de salariés sont à +70h et - 40h sur leur compteur d'heures ? Détail par établissement et par CSP.

13 personnes ont un compteur inférieur à -40h.

7 personnes ont un compteur supérieur à +70h.

- Moyenne des compteurs par site.

-Suivi des compteurs collectifs mensuels. Quels sont les plans d'actions mis en place ? Détail par site.

<u>Au 26 mars 2023</u>	<u>Moyenne des compteurs H</u>
Aides Culinaires	6.58
Montifaut Jambon	8.36
Chantonnay Charcuterie	10.08
Mouilleron	9.12
Montifaut Traiteur	10.92
TLM	0.29
Logistique	7.00
Pouzauges Adm Cial	17.46

SA	31.47
TOTAL	8.55

- Combien de salariés ont fait plus de 6 semaines > à 42h ? Détail par site.

A fin mars :

TLM

- 3 salariés a fait 8 semaines
- 1 salarié a fait 9 semaines
- 1 salarié a fait 10 semaines

MLN

- 2 salarié a fait 7 semaines
- 1 salarié a fait 8 semaines
- 2 salariés ont fait 10 semaines
- 1 salarié a fait 11 semaines
- 2 salariés ont fait 12 semaines
- 1 salariés a fait 17 semaines

CHTY

- 2 salariés ont fait 9 semaines

MTJ

- 1 salarié a fait 7 semaines
- 1 salarié a fait 10 semaines
- 1 salarié a fait 12 semaines

LOG

- 1 salarié a fait 7 semaines
- 1 salarié a fait 9 semaines
- 1 salarié a fait 12 semaines

SA

- 1 salarié a fait 16 semaines

La CGT a alerté la direction en séance sur le non-respect des accords. La Direction a précisé que les salariés concernés étaient de la maintenance. Fleury Michon, ne met pas les moyens pour recruter les techniciens de maintenance.

SERVICE RH :

Suite à l'annonce faite à la RP de la logistique, pouvez-vous nous confirmer le recrutement d'un nouveau RRH dans le cadre du départ de la RRH du site.

La direction répond qu'il n'y a pas de départ de la RRH du site de la LOG.

REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUE :

- Nous vous demandons d'appliquer la hausse de 5,4 %, annoncée par l'exécutif, sur le barème utilisé dans l'entreprise.

Le barème de remboursement des frais kilométriques fera l'objet d'une revalorisation le mois prochain. A noter que le barème forfaitaire servant à l'évaluation des frais de déplacement professionnels pour la déclaration d'impôt sur le revenu a été publié au Journal Officiel le 27 mars dernier.

GREVES :

Combien de salariés ont fait grève et/ou débrayer sur le mois de mars et le mois d'avril ? Détail par site, par CSP et par jour.

En mars, 391 salariés ont fait grève ou ont débrayé.

En date du 6 avril 2023, 24 salariés ont fait grève ou ont débrayé.

ORGANISATION DE TRAVAIL DES SEMAINES 18, 19, 20 ET 22 :

-Nous vous demandons une présentation des organisations de travail, pour chaque site, concernant les semaines avec un jour férié.

La direction répond que sur le site de :

CHTY : pas de travail prévu sur les jours fériés d'avril et mai.

Les samedis planifiés au service fabrication sont les samedis S15, S17, S18, S19, S20, S21.

Les samedis planifiés au service conditionnement sont les samedis S15, S16, S17, S18.

TLM : ouverture le jeudi de l'ascension et le lundi de pentecôte, et les samedis à partir de S15 en fonction des volumes commandés.

MLN : à date, pas de travail le samedi ni les jours fériés 15

LOG : ouverture le jeudi de l'ascension et le lundi de pentecôte, pour le transfert des produits de TLM et leur réception sur la plateforme.

MTJ : il n'est pas prévu d'ouverture d'usine pendant les fériés d'avril et de mai

AC : pas de travail sur les jours fériés aux AC

Ouverture des samedis S18, S19 et S22 avec des équipes de nuit de mi-avril à mi-mai

MTT : à date, pas de travail le samedi ni les jours fériés.

LUNDI DE PAQUES :

-Combien de salariés ont travaillé le lundi 10 avril ? Détail par site et par CSP.

La direction répond que 2 salariés sont venus travailler le 10 avril 2023 : 1 sur le site de MLN et 1 sur le site des AC.

SMART RH :

-Pour de nombreux salariés, l'utilisation de cet outil est tellement contraignant que beaucoup d'entre eux se résignent à ne plus l'utiliser. Nous vous demandons de la simplifier afin de le rendre accessible à l'ensemble des travailleurs.

La direction répond que le point d'amélioration attendu par Fleury Michon est la responsivité de l'outil, afin que SmartRH soit plus facilement accessible avec un téléphone mobile. Les équipes Fleury Michon interpellent régulièrement les interlocuteurs Cegedim SRH (direction et R&D) pour intégrer cette évolution. A ce jour, la direction n'a pas de visibilité sur une prise en charge de cette demande.

A noter qu'en juin 2023, l'application connaîtra quelques évolutions : page d'accueil et meilleur accès aux menus. En cas de difficultés, les salariés peuvent remonter les sujets via e-service ou les référents site (réfèrent leréseau2.0 et ressources humaines).

La CGT note l'amélioration de l'outil Smart RH mais souhaite que celui-ci soit plus simple d'utilisation et restera vigilante sur le sujet.

SECURITE, SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Nous vous demandons le nombre d'accidents du travail tel que défini par l'article L 411-1 du code de la sécurité sociale sur le mois de mars.

- Combien d'enquêtes ont été réalisées suite à ces déclarations ?

-Les élus CSE demandent à être destinataires de toutes les déclarations d'accident de travail et de MPI de l'UES Vendée.

Ces points ont été traités lors du CSSCT du 1/03/23.

-Avez-vous eu des signalements de harcèlement moral ou sexuel, des propos ou comportements à connotation sexuelle, depuis le dernier CSE ? Et si oui, quelles suites ont été données ?

-Combien de déclarations d'accidents de travail ont été faites suites à ces signalements ?

La direction répond qu'il n'y a pas de signalement depuis le dernier CSE.

-le mois dernier, vous aviez indiqué avoir reçu un signalement de harcèlement. De quel type d'harcèlement s'agissait-il ? Sur quel site a-t-il été signalé ? Quelles suites ont été données à ce signalement ?

La direction répond qu'une enquête a été réalisé sur le site de CHTY. Un retour sera fait à la prochaine réunion RP et un suivi au CSSCT trimestriel.

Suites aux propos insultants et indignent d'un référent harcèlement moral et sexuel qui a utilisé le terme « enc... » pour désigner des élus CSE, nous demandons au référent harcèlement moral et sexuel du CSE de démissionner de son mandat.

La direction n'a pas répondu à la question en séance. Le référent harcèlement moral et sexuel était absent.

Les élus CGT ont interpellé les autres élus sur les risques encourus par les salariés confrontés au référent harcèlement. Comment un référent harcèlement peut-il être impartial sachant qu'il se permet d'insulter tous les représentants du personnel ? La CGT est très inquiète et demande une nouvelle fois que le référent harcèlement moral et sexuel démissionne de son mandat.

DUERP :

- Les DUERP et leurs mises à jour doivent faire l'objet d'une consultation du CSE. Nous vous demandons donc une présentation des dernières mises à jour des DUERP.

La direction répond que les mises à jour des DUERP des sites sont faites trimestriellement avec les RP du site et recueil d'avis porté au CR des RP.

La direction viole la loi en ne l'appliquant pas. Elle entrave le fonctionnement des élus au CSE.